

Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 11 Mars 2021.

7 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. 1 point ne nécessitait pas de vote. Les autres points ont été adoptés à l'unanimité.

Personnel Communautaire

1⇒ Ouvertures de postes au tableau des emplois intercommunaux à compter du 12 mars 2021.

4 Postes ont été ouverts au tableau des emplois communautaires. Ces postes sont destinés à résorber l'emploi précaire, ou à titulariser des agents contractuels déjà présents au sein des services communautaires.

Adopté à l'unanimité.

Mobilité

2⇒ Délibération portant sur la prise de compétence « organisation des mobilités » par la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Les élus ont choisi de ne pas adopter la compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités » à compter du 1^{er} juillet 2021, et ce conformément aux dispositions de la Loi d'Organisation des Mobilités dite Loi « LOM ».

Adopté à l'unanimité

Lecture Publique

3⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer un « Contrat Territoire Lecture » pour la période 2021-2023.

Monsieur le Président a été autorisé à signer un « Contrat Territoire Lecture » par lequel la Communauté de Commune et la DRAC s'engage à financer, dans les mêmes proportions, la modernisation du fonds et du réseau de lecture publique présent sur la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

SPANC

4⇒ Tarification SPANC à compter du 1^{er} avril 2021, et modification subséquente du Règlement du service « SPANC ».

Les élus ont adopté la tarification du SPANC applicable à compter du 1^{er} avril 2021, la seule modification concernant la tarification des contrôles en cas de vente. Le règlement du service a été modifié pour adopter cette modification tarifaire.

Adopté à l'unanimité

Ordures Ménagères

5⇒ Modification du règlement du service « Ordures Ménagères ».

Le règlement du service « Ordures Ménagères » a été modifié de façon à être adapté à la mise en place de la redevance incitative sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Adopté à l'unanimité

Intercommunalité

6⇒ Sortie de la Communauté de Communes Ouest Limousin de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine à compter du 1^{er} janvier 2022.

Suite à la mise en place du SCoT « Charente e Limousin », et consécutivement au fait que ce syndicat puisse être un espace de contractualisation avec divers partenaires institutionnels, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour que la Communauté de Communes Ouest Limousin quitte la Fédération de la Châtaigneraie Limousine à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité

Finances Communautaires

7⇒ Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) exercice 2021 (sans vote).

Les élus communautaires ont pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

Clôture de la séance à 23h04.

Le Président,



Christophe GEROUARD

Affiché le 12/03/2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.